



Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2015-12-03

Date de révision: 2022-01-11

Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : Iso-butane
n° CAS : 75-28-5
Code du produit : Non disponible

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Distillates de pétrole

1.3. Fournisseur

Distributeur

NGL Supply Co., Ltd.
1420, 225 - 6th Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 1N2
T 403-265-1977

Distributeur

NGL Supply Terminal Company
720 South Colorado Blvd. Suit 720N
Denver, CO 80246 – USA
T 303-839-1806

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
ERAC Intervention d'urgence 1-800-265-0212

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Gas 1
Press. Gas (Liq.)
Asphy simple

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Gaz extrêmement inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Conseils de prudence (GHS) :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom : Iso-butane
n° CAS : 75-28-5

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Isobutane	Isobutane	n° CAS: 75-28-5	100

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Une inhalation intentionnelle peut entraîner une irritation des voies respiratoires et affecter le système nerveux central (maux de tête, vertiges). Peut causer une asphyxie.

Symptômes/effets après contact avec la peau : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer des brûlures par engelure à la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Cause des gelures des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Ne constitue pas une voie d'exposition probable.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Poudre. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Gaz extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- Protection en cas d'incendie : Les contenants peuvent exploser s'ils sont chauffés. Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. Pour les incendies importants, inonder la zone d'incendie avec de grande quantité d'eau tout en conservant les vapeurs au sol en pulvérisant de l'eau. Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éliminer toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Ventiler la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Evacuer la zone et enlever les sources d'ignition. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Iso-butane (75-28-5)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Isobutane (75-28-5)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Isobutane
ACGIH OEL STEL [ppm]	1000 ppm (EX - Explosion hazard)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2021

USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

NIOSH REL (TWA)	1900 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	800 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés
Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gazeux
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Incolore
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: < -20 °C (< -4 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Gaz extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	: 2100 hPa at 20 °C (68 °F)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 2,06
Densité relative	: 0,523 – 0,524 g/cm ³ @ 15° C (59 °F)
Solubilité	: Eau: 54,6 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	: 2,88 @ 20 °C (68 °F)
Température d'auto-inflammation	: ≈ 460 °C (≈ 860 °F)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Risque d'explosion s'il y a exposition à des mélanges de tétracarbonylnickel.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Étincelles. Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation.

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Iso-butane (75-28-5)	
DL50 orale rat	Aucune donnée disponible
DL50 cutanée lapin	Aucune donnée disponible
CL50 inhalation rat	658 mg/l/4h
ATE CA (vapeurs)	658 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	658 mg/l/4h

Isobutane (75-28-5)	
CL50 inhalation rat	> 800000 ppm (Temps d'exposition: 15 min)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

Iso-butane (75-28-5)	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Une inhalation intentionnelle peut entraîner une irritation des voies respiratoires et affecter le système nerveux central (maux de tête, vertiges). Peut causer une asphyxie.
Symptômes/effets après contact avec la peau : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer des brûlures par engelure à la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire : Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Cause des gelures des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Ne constitue pas une voie d'exposition probable.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Iso-butane (75-28-5)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Iso-butane (75-28-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau	2,88 @ 20 C (68 F)
--------------------------------------	--------------------

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Isobutane (75-28-5)

FBC - Poissons [1]	1,57 – 1,97
--------------------	-------------

Coefficient de partage n-octanol/eau	2,88 (à 20 °C)
--------------------------------------	----------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1969

N° ONU (TDG) : UN1969

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT/TDG) : Isobutane (see also Petroleum gases, liquefied)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 2.1

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1
Étiquettes de danger (TMD) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1969
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : 19 - For domestic transportation only, the identification number UN1075 may be used in place of the identification number specified in column (4) of the 172.101 table. The identification number used must be consistent on package markings, shipping papers and emergency response information.
T50 - When portable tank instruction T50 is referenced in Column (7) of the 172.101 Table, the applicable liquefied compressed gases are authorized to be transported in portable tanks in accordance with the requirements of 173.313 of this subchapter.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 304
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 314;315
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : Forbidden
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : E - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length, but is prohibited from carriage on passenger vessels in which the limiting number of passengers is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"

TDG

N° ONU (TDG) : UN1969
Indice PIU : 3000
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 0.125 L
Quantités exemptées (TDG) : E0
Indice navire de passagers : Forbidden
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : Interdit
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 115

Iso-butane

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 01/11/2022
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Textes complet des phrases H	
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression Gaz liquéfié
Simple Asphy	Asphyxiant simple

Indications de changement:

Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.